

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

28/05/2024

N° E24000038 /69

du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 28/05/2024

Vu enregistrée le 17/04/2024, la lettre par laquelle le Maire de CHASSELAY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024;

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u> : Monsieur Claude MORTIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Françoise CHARDIGNY est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée à la commune de CHASSELAY, à Monsieur Claude MORTIER et à Madame Françoise CHARDIGNY.

Fait à Lyon, le 28/05/2024

Pour la Présidente et par délégation La première vice-présidente

Dominique Jourdan

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

184, rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03 Téléphone : 04.87.63.50.00 /

E24000038 69

M. le Maire de CHASSELAY MAIRIE LE PROMENOIR 69380 CHASSELAY

REÇU LE

- 3 JUIN 2824

<u>Dossier n°</u>: E24000038 / 69 / (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet: le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de CHASSELAY

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Claude MORTIER, demeurant 25, rue Claude Jusseaud, SAINTE-FOY-LES-LYON (69110) (tel: 06 73 84 78 58) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Françoise CHARDIGNY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, <u>un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur</u> sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef, ou par délégation, le greffier mail 23/08/202



CODE POSTAL: 69380

MAIRIE Tél. 04 78 47 62 43

Télécopie 04 78 47 61 86

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON 184, rue Duguesclin 69003 LYON

1 RAR nº 1A 2621086672

Désignation du Commissaire-Enquêteur : enquête publique de la modification PLU de la commune de CHASSELAY

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le PLU approuvé le 3 décembre 2018 fait l'objet d'une procédure de modification de droit commun initiée par délibération du conseil municipal le 21/03/2022.

La MRAE a été saisie le 15/04/2024 du dossier de projet de modification du PLU pour avis conforme de l'Autorité Environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Le dossier de projet de modification du PLU a été par ailleurs transmis au Personnes Publiques Associées les 15 et 16/04/2024.

En application des articles L 153-41 du Code de l'Urbanisme, je sollicite dès à présent de votre part la désignation d'un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique réglementaire qui pourrait avoir lieu à partir du 17/06/2024, date à laquelle l'avis de l'Autorité Environnementale sera rendu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno LASSAUSAIE

1er Adjoint délégué à l'urbanisme